

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29
PROCURATIONS : 5		

Séance du 5 AVRIL 2023

Date de la convocation
30 mars 2023

Date d'affichage
30 mars 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le CINQ AVRIL

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoint,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. TATONI - Mme BERGER-SABATIER - M. MOUTARD - Mme BOTTINI - Mme TAILLEUX.

Secrétaire de séance : Mme TEISSEYRE

2023 - 04 - 37

AFFAIRES FINANCIERES

Subvention Conventionnelle 2023
au profit de la Mission Locale

RAPPORTEUSE : Mme Marie-Christine LAURENT

Par délibération du 30 mars 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec la Mission Locale pour l'utilisation d'une partie de ses locaux par les organismes de Service Public.

Cette convention prévoyait, à ce titre, le versement annuel d'une subvention de 3 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement de cette subvention de 3 000 € à la Mission Locale pour l'année 2023.

Cette dépense est prévue à l'article 6574-1 du Budget Primitif.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS


